

MARS 1995

N° 25

*La
Lettre
de la*

SIHFLES

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'HISTOIRE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE OU SECONDE

ORGANISATION DE LA SIHFLES

● LE BUREAU

Président	Nadia MINERVA
Vice-Présidents	Juan GARCIA BASCUÑANA - Claude OLIVIÉRI - Carla PELLANDRA - André REBOULLET - Richard WAKELY
Secrétaire Général	Jacques VERDOL
Secrétaires adjoints	Roland DESNÉ - Jean-Jacques FRÈCHE
Trésorier	Gisèle KAHN
Trésoriers adjoints	Marie-Pierre ARNIHAC - Christine DÉVELOTTE

● LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-Pierre ARNIHAC - Françoise AUBERT - Henri BESSE - Juan GARCIA-BASCUÑANA - Gérard BODÉ - Jean CARAVOLAS - Jean-Claude CHEVALIER - Jean-Louis CHISS - Herbert CHRIST - Marie-Hélène CLAVÈRES - Daniel COSTE - Roland DESNÉ - Jean-Jacques FRÈCHE - Pierre FRÉMONT - Willem FRIJHOFF - Elisabet HAMMAR - Gerda HASSLER - Gisèle KAHN - Marie-Christine KOK-ESCALLE - Brigitte LÉPINETTE - Richard LESCURE - Nadia MINERVA - Claude OLIVIÉRI - Jacques PÉCHEUR - Carla PELLANDRA - André REBOULLET - Carmen ROIG - Konrad SCHRODER - Jean SOUILLAT - Jacques VERDOL - Richard WAKELY.

● LES DÉLÉGUÉS À L'ANIMATION ET L'INFORMATION

Pour les pays francophones (Nord) : Jean SOUILLAT

Pour les pays francophones (Sud) : Denise BOUCHE

Pour les pays de l'Europe de l'Est : Roland DESNÉ

Pour les Centres de FLÉ en France : Jean-Pierre CUQ

● CENTRE DE DOCUMENTATION SIHFLES À SAINT-CLOUD

Documentalistes : Rosine ADDA et Catherine ROBINE

● LES PÉRIODIQUES

DOCUMENTS. Rédactrice : Gisèle KAHN

LA LETTRE DE LA SIHFLES. Comité de rédaction : Jean-Jacques FRÈCHE - André REBOULLET - Jacques VERDOL

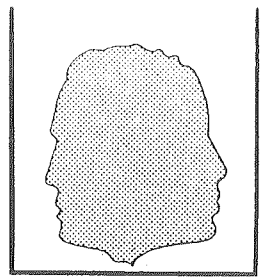
Pour *DOCUMENTS*, adresser toute la correspondance à Gisèle Kahn - Grille d'Honneur - Parc de Saint-Cloud - 92211-SAINT CLOUD Cedex (France).

Pour *LA LETTRE DE LA SIHFLES*, adresser toute la correspondance (contributions, courrier des lecteurs, spécimens pour comptes rendus, etc.) à André REBOULLET - 5 rue Lhomond - 75005 PARIS.

● SIÈGE SOCIAL

SIHFLES, Grille d'Honneur, Parc de Saint-Cloud, 92211 SAINT-CLOUD France

ROLAND DESNÉ



FIGURES

Roland DESNÉ est un SIHFLESIEN de fondation : dès la "constituante" de décembre 1987, il devient le trésorier de la Société. Il a été aussi le premier des "Parisiens" à pressentir l'importance qu'allait avoir la renaissance italienne dans notre domaine et il a impulsé l'organisation du colloque de Parme (juin 1990). Il est toujours un peu le Monsieur Europe de la SIHFLES.

Ici, toutefois, nous interrogeons le dix-huitiémiste. Outre son enseignement à l'Université de Reims, R.D. anime la Société d'Etude Française du 18^e siècle¹ et il en dirige la revue annuelle, Dix-huitième siècle (PUF).

André Reboullet : Si on en croit Rivarol et son *Discours*, ou Louis Réau avec l'*Europe française au siècle des lumières*, le 18^e siècle marquerait l'apothéose du "français au dehors" (Brunot). Mais ce sont des références qui datent. Aujourd'hui les historiens n'ont-ils pas le sentiment que cette présence de la langue et de la culture françaises *hic et nunc* a été surévaluée ?

Roland Desné : Sans doute. Cette formule "d'Europe française" est malheureuse, et elle me paraît avoir été employée, en 1938, par Réau, pour répondre aux prétentions hégémoniques de l'Allemagne nazie. En réalité, l'extension de la langue et du goût français en Europe a eu, au 18^e siècle, des limites sociales assez précises. C'est un phénomène qui touche essentiellement les cours et l'aristocratie (et par imitation, certains milieux de la riche bourgeoisie). Mais la situation varie d'un pays à l'autre. L'Espagne, à cet égard, me semble fort différente de l'Allemagne. Il faudrait encore des recherches pour mesurer et apprécier la présence du français dans chaque pays européen.

A.R. : "Au 18^e siècle, la langue française gagne l'Europe et elle perd le monde" (F. Brunot). Ne peut-on pas dire qu'au 19^e et au 20^e siècles, le français perd en partie l'Europe et gagne, en partie, le monde ?

R.D. : La phrase de Brunot me surprend. Il faudrait en connaître le contexte. Que signifie, pour la langue française au 18^e siècle, "perdre le monde" ?



L'avait-elle conquis auparavant ? Quant aux 19e et 20e siècles, je ne pense pas, étant donné la restriction de l'usage du français à une élite des lumières, qu'aujourd'hui - et déjà au 19e siècle - le français ait reculé en Europe. Il a profité du développement de l'enseignement secondaire et a touché des milieux sociaux plus larges. Je suis sûr - sans pouvoir fournir de statistiques - qu'il y a aujourd'hui en Europe beaucoup plus de personnes qui parlent ou lisent le français qu'au 18e siècle. Et cette extension est encore plus sensible dans le reste du monde, la colonisation ayant joué dans cette affaire un rôle non négligeable.

A.R. : N'y a-t-il pas dans notre connaissance de l'enseignement/apprentissage du français, toujours au 18e siècle, d'énormes lacunes ?

R.D. : *Certainement. Des fonds d'archives et de documents attendent d'être exploités. Et je serais tenté de dire que (presque) tout reste à faire. Qui enseignait le français ? Qui l'apprenait ? Et pour quel usage ? Et selon quelle méthode, quels manuels, etc. ? Là encore, il faudrait procéder par pays et on verrait, je crois, une grande diversité de l'un à l'autre.*

A.R. : Sur ce problème d'intendance pédagogique - et sur d'autres - ne pourrait-on concevoir que votre Société et la SIHFLES initient des recherches communes ?

R.D. : *C'est une bonne idée. Nous pourrions envisager un colloque et même un numéro spécial de Dix-huitième siècle.*

A.R. : On note aujourd'hui une augmentation des doctorants et des doctorats en histoire du français langue étrangère et seconde. Pourrait-on orienter d'éventuels candidats vers une université de province comme Reims ? Peut-on concevoir une "délocalisation" (en France) des jurys doctoraux ?

R.D. : *Je suis disposé à accueillir à Reims tout candidat désirant travailler sur l'histoire du FLE. Dans chaque université existent des professeurs habilités à diriger des thèses dans ce domaine. De toute manière, dans les jurys on fait appel à des rapporteurs qui appartiennent à des universités différentes de celle du directeur de la thèse.*

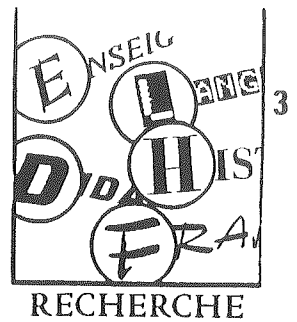
1 23 quai de Grenelle - 75015 PARIS

◆◆◆◆◆ PARUTION ◆◆◆◆◆

Economie et politique, n° 26 de la revue Dix-huitième siècle. PUF, 1994.
Comme les autres numéros, cet ouvrage volumineux - quarante contributions et de nombreux comptes rendus, intéressera tous les SIHFLESIENS et particulièrement ceux qui font des recherches sur le XVIIIème siècle.

LA DIDACTIQUE DES LANGUES VIVANTES ET L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES LYCÉES PORTUGAIS (1894-1910)

Thèse de Maria-José SALEMA
(Université du Minho Braga, Portugal)



L'enseignement du français au Portugal, à l'instar de celui des autres langues vivantes (l'anglais et l'allemand), et de l'évolution vérifiée dans les autres pays européens, subit à la fin du XIX^e siècle d'importantes transformations qui entraînent la rénovation de la pratique de la classe.

Ma recherche s'est donc centrée sur cette période charnière de l'histoire de notre enseignement secondaire, celle de 1894 à 1910¹.

DE LA DECISION...

Deux importantes réformes de l'instruction secondaire sont alors promulguées, la première en 1894 et la deuxième en 1905, réformes qui représentent l'aboutissement d'une dynamique très riche remontant aux années 80. En effet, à partir de 1884 l'écho du *Mouvement de la Réforme* se fait sentir fortement au Portugal, particulièrement chez les professeurs et les pédagogues.

Par opposition à la méthodologie traditionnelle de l'enseignement des langues, dite *Méthode dogmatique*, vivement contestée, s'ébauche, dans les années 80-90, une nouvelle méthodologie : la *Méthode Naturelle* d'abord, la *Méthode Directe* ensuite. Si l'Allemagne et surtout la France sont les modèles de la rénovation de l'enseignement souhaitée, deux pédagogues, le Père Grégoire Girard et Michel Bréal exercent une influence considérable sur l'élaboration de cette nouvelle méthodologie : Girard, par sa conception de l'enseignement de la langue maternelle, notamment sa *Grammaire d'idées*, présentée comme modèle de l'apprentissage des langues vivantes dans le secondaire², Bréal, dont les conférences sur l'enseignement des langues vivantes prononcées à Paris en 1886 et 1892³ sont accueillies avec enthousiasme par des professeurs réformistes.

Ce mouvement débouchera, à l'aube du siècle, sur la constitution d'une didactique des langues vivantes étrangères. Dans une première phase, (réforme de 1894), on adoptera l'enseignement intuitif, dans une seconde phase, (réforme de 1905), on proposera la *Méthode Directe*.

Pendant cette période, malgré quelques contradictions au niveau institutionnel et l'affirmation croissante de l'importance de l'anglais (suite à une tradition qui remonte assez loin) le français s'impose comme première langue vivante, langue de culture et de communication, indispensable à la formation humaniste des jeunes Portugais et à la réalisation de la finalité pratique de l'enseignement des langues modernes.

...A L'APPLICATION

L'analyse d'un ensemble de sources, parmi lesquelles un *corpus* de sommaires des cours de français réalisés dans un lycée de Lisbonne entre 1896 et 1908, m'a permis de constater dans la classe de français la coexistence de deux modèles d'enseignement : l'un - dominant - représentatif du courant traditionnel ; l'autre - minoritaire - illustrant le courant réformiste. Plusieurs difficultés, surtout le manque de formation de la plupart des



professeurs⁴ et l'absence de matériaux didactiques nécessaires à la réalisation de ce nouvel enseignement, ont limité l'exécution de ces réformes. L'évaluation de leurs résultats à partir de plusieurs rapports officiels et de témoignages d'enseignants m'a conduit à conclure que, malgré une dynamique réelle de changement, attestée par les pratiques pédagogiques innovatrices d'un courant de professeurs, les objectifs proposés, surtout la visée pratique de l'enseignement de la discipline, sont restés très en deçà des orientations pédagogiques proposées par les législateurs. L'enseignement du français s'est, donc, révélé largement déficitaire et s'est caractérisé par des taux d'échec très élevés.

PROLONGEMENTS

Au terme de ma recherche, j'ai le sentiment d'avoir entrouvert un chantier presque inépuisable et de n'avoir apporté à la constitution de la didactique du FLE qu'une toute première contribution. Beaucoup reste à faire dans un domaine aussi riche pour qu'il soit possible d'établir des conclusions plus solides sur l'enseignement du français effectivement réalisé : le quotidien de la classe, la pratique réelle des professeurs, connaissance qui exige la poursuite de la découverte de sources qui manquent encore. En effet, on ne peut pas dresser un tableau global de l'enseignement du français sans des recherches partielles, concernant les différents agents impliqués dans l'enseignement/apprentissage du français comme le suggère Louis Porcher à propos de la nécessaire *construction du champ du FLE*⁵ : Qui étaient vraiment ces lycéens ? Et ces professeurs ? ... Quoiqu'il n'existe à l'époque qu'une D.L.V., l'étude des autres langues étrangères s'avère indispensable pour combler les lacunes relatives au FLE : des sources que je n'ai pas trouvées pour le français existent peut-être pour l'anglais et l'allemand, permettant de fournir des éléments de comparaison avec notre discipline.

Il me semble aussi que, étant donné le rapport étroit existant à l'époque entre la didactique de la LM et celle du FLE, la recherche relative à l'enseignement/apprentissage du portugais pourrait éclairer la pratique du français. Des projets de recherche collective, proposés aux chercheurs de différents pays, permettant l'étude comparative de certains sujets, pourrait aussi apporter une vision différente de l'enseignement du français dans chaque pays. Entre autres :

- le type d'exercices et d'examens réalisés, que l'insuffisance et, parfois, l'imprécision des normes pédagogiques rend difficile à dégager ;
- l'étude de certains matériaux didactiques qui me semblent communs à plusieurs pays : les *Fables* de La Fontaine, le *Télémaque*, les ouvrages de Noël et Laplace, Noël et Chapsal, Lhomond, Ploetz, les adaptations de l'Ollendorf ; les tableaux de Holzel, Simmonot et Schweizer et la *Méthode Algé* ;
- les types de textes qui constituent les anthologies utilisées, les thèmes choisis, les exercices et l'éventuelle méthodologie proposée ;

Enfin, par rapport au Portugal, d'autres époques doivent être étudiées, en particulier le XVIII^e, les trois premiers quarts du XIX^e et le XX^e siècles à partir de 1910.

Marie-José SALEMA

1 Année qui marque la naissance de la République, suite au renversement de la Monarchie.

2 On traduit *De l'enseignement régulier de la Langue Maternelle et Cours éducatif de la Langue Maternelle* et on divulgue ses idées dans plusieurs ouvrages.

3 *Comment on apprend les langues étrangères* (Association Scientifique) et *De l'enseignement des langues vivantes. Conférences faites aux étudiants en Lettres de la Sorbonne*.

4 Le début de la professionnalisation des enseignants date de 1901.

5 *Champs de Signes. Etats de la diffusion du Français Langue Etrangère*, 1987, Didier.

UNE NOUVELLE LETTRE DE LA SIHFLES, POURQUOI ?



Vous la tenez en mains, elle porte le numéro 25, elle est nouvelle ; à l'évidence, déjà, par ses quatre pages de couverture ; mais, en même temps, elle vous semble familière parce que fidèle à sa définition initiale et aux vœux de ses lecteurs. Alors, pourquoi cette transformation ?

*Elle est le fruit d'une double réflexion : celle de nos adhérents présents à la dernière Assemblée générale et qui ont émis le vœu que **La Lettre** soit maintenue, développée et améliorée ; celle de l'équipe rédactionnelle qui a saisi cette occasion pour une remise en cause.*

La formule que nous vous proposons voudrait être plus approfondie, plus riche, mieux maîtrisée et structurée.

La périodicité reste inchangée. Quatre numéros par an : mars, juin, septembre et décembre.

*La **couverture**^{*} rassemble le maximum d'informations utiles sur la Société : en page 1, titre et datation ; en page 2, les adresses de la Société, la composition des groupes : conseil d'administration, bureau, équipes rédactionnelles ; en page 3, les dix premiers colloques de la SIHFLES ; en page 4, les objectifs et les modalités d'adhésion à la Société.*

Le contenu (habituellement 8 pages) sera imprimé, agrafé et réparti en quatre rubriques de 2 pages.

*1 - **Figures** : les interviews et les portraits (déjà connus de nos lecteurs) auxquels s'ajouteront les témoignages.*

*2 - **Recherche** : état des travaux ou thèses en cours ou achevés, revue des revues, présentation de bibliothèques ou de sociétés "voisines"...*

*3 - **Vie de la SIHFLES** : comptes rendus (assemblée générale, colloques...) ; propédeutique des colloques à venir ; informations sur le Centre de Documentation ; courrier des lecteurs, lettre ouverte...*

*4 - **Lectures** : comptes rendus de parutions, analyse de documents, regroupements thématiques...*

*La nouvelle Lettre comportera ordinairement un **Supplément** de plusieurs pages. Prévus en 1995, un ou deux dossiers sur des pays*

francophones (Sénégal, Roumanie, Québec...); le texte intégral des statuts de la Société, etc.

Un numéro spécial annuel sera publié en septembre. En 1995, l'Annuaire des adhérents de la Société; en 1996, le deuxième Index de la SIHFLES, couvrant les publications de la Société pendant la période 1992-1995.

C'est désormais sur cette nouvelle définition que La Lettre fonctionnera pendant l'année 1995. A la prochaine Assemblée générale, les sociétaires présents évalueront, jugeront et décideront de l'avenir ou non de cette formule et de l'équipe rédactionnelle qui l'a mise en œuvre.

A paraître dans la Lettre n° 26

Jean-Jacques FRÈCHE

- Un professionnel : Gabriel MEURIER
- Bibliographie
- La SIHFLES à l'heure espagnole
- Gilles MATTHIEU; *Une ambition sud-américaine* (compte rendu)

*La couverture a été réalisée avec l'aimable collaboration du studio MOSAÏQUE (Paris).

□ RENCONTRES

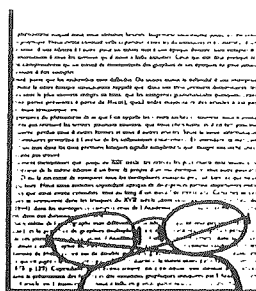
RENCONTRES

- L'Association for French Language Studies tiendra son colloque annuel du 22 au 24 septembre 1995 à l'Institut Britannique de Paris.
Sujet : Le français : aujourd'hui et demain.
S'adresser à Eve-Marie Aldridge French and European Section
School of Languages/and Area Studies University of Portsmouth -
PORTSMOUTH P01 2BU - Angleterre.
- L'Association Japonaise des Professeurs de Français prépare le IXe Congrès de la FIPF qui aura lieu à Tokyo du 25 au 31 août 1996.
S'adresser à Kazuhiko Hirano - c/o Institut Franco-Japonais de
Tokyo - 15 Ichigaya, Funagawara-Cho - Shinjuku-Ku, 162 TOKYO
Japon

SANS OUBLIER

- Le Colloque de la SIHFLES organisé avec l'Université Rovira i Virgili du 28 au 30 septembre 1995.
Thème 1648/1815 : l'universalité du français et sa présence dans la péninsule ibérique.
S'adresser à Prof. Juan F. Garcia Bascañana, Université Rovira i Virgili. Facultad de Llettres. Departament de Filologies Romaniques.
Pl. Impèrial Tarraco, 1 - 43005 TARROGONA Espagne

HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE



LECTURES

Qui mieux que Jean-Claude Chevalier pouvait relever le défi d'écrire en 126 pages (le format de la collection Que sais-je ?) une *Histoire de la grammaire française*¹ ? Une histoire claire, érudite, passionnante, qui montre comment se sont opérées les principales mutations épistémologiques et quelle a été l'extension du champ de référence, en rappelant le contexte idéologique dans lequel les grammaires ont, au fil des temps, tissé leur toile.

L'auteur a donc opté pour un point de vue historique, en s'accordant toutefois le droit de privilégier les premiers âges de la grammaire française au détriment de la période moderne qu'il suppose mieux connue des lecteurs. Cette vue cavalière permet de repérer les étapes de cette longue marche, pas très linéaire, des grammairiens qui se sont employés à donner des représentations adaptées du français en se dégageant progressivement des modèles du latin (l'*Ars minor, ars major* de Donat au I^{er} siècle, puis les 18 livres des *Institutiones grammaticales* de Priscien de Césarée au VI^e siècle ont exercé une influence majeure, bien au-delà du Moyen Âge) et en utilisant les catégories de pensée de leur temps.

Ce n'est pas un hasard si la première grande grammaire française est l'œuvre d'un Anglais, John Palsgrave (*Lesclaircissement de la langue françoise*, 1530), méthode structurale fonctionnant par analogies et différences, selon l'usage de la Renaissance : depuis le XIV^e siècle en effet, le français est un objet d'étude autonome dans ce pays où les rois "prétendent à la couronne de France et pensent que l'utilisation du français sera un argument important pour leurs ambitions" ! Si l'auteur s'efforce de jauger exactement les originalités des différentes démarches (il rappelle par exemple avec malice que Ramus, qui fonde avec Dubois et Meigret "la doxa humaniste", opposait déjà les pronoms *je* et *tu* à *il*, "classement dont on fait mérite à la linguistique moderne ou arabe"), il accorde une place centrale à l'âge classique avec Vaugelas et la *Grammaire générale et raisonnée*, dite *Grammaire de Port-Royal* (1660). Il refuse d'opposer "l'apôtre de l'usage" aux "sectateurs de la Raison" que seraient Lancelot et Arnauld. Pour lui, Vaugelas est "un mondain intelligent", dont les Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire (1647) fleurent "l'air de la Cour et des salons", mais sa pente constante est la recherche de la régularité, de la généralité - ce qui correspond bien aux tendances d'un siècle épris d'ordre et de discipline - même s'il reconnaît que la diversité, voire les écarts font partie de "la beauté et de la richesse des langues". La *Grammaire de Port-Royal*, dans laquelle Michel Foucault voyait une révolution épistémologique et Chomsky "la métaphore suprême du rationalisme triomphant" est, pour J.-C. Chevalier d'une part, l'aboutissement des méthodes d'apprentissage des langues anciennes et des langues modernes conçues par Lancelot pour les enfants des jansénistes, d'autre part, un élément d'une entreprise plus ambitieuse. Avec la logique dont elle est inséparable, la *Grammaire de Port-Royal* concourt à la recherche de la Vérité, ce qui est primordial pour une religion fondée sur l'interprétation de la Parole. En dépit d'un succès qui



persistera jusque vers 1850, cette grammaire “saisissante”, “fondée sur l’identification des propositions et sur un ensemble de processus de réduction au modèle élémentaire de la phrase” et qui se présente ainsi comme “un instrument remarquable d’analyse du monde”, a été plus souvent pillée que lue, à l’exception cependant du père (jésuite !) Buffier (*Grammaire française sur un plan nouveau*, 1709) qui s’est évertué à faire la synthèse de la masse des analyses de Vaugelas et de la systématique issue de Port-Royal.

Il faudra en fait attendre le milieu du XVIII^e siècle avec l’abbé Girard (*Vrais Principes de la langue française*, 1747) et surtout Du Marsais, auteur renommé du traité des *Tropes* (1730) que Diderot sollicite pour l’*Encyclopédie* et dont le travail sera prolongé par Beauzée (*Grammaire générale*, 1767, *Encyclopédie méthodique, Littérature et Grammaire*, 1782) pour que se forment de nouveaux concepts permettant d’analyser les phrases en propositions principales, subordonnées et incidentes, système doublé à l’intérieur par la hiérarchisation des compléments), dévoilant ainsi les mécanismes de la pensée et rendant possibles des modèles de discours. Chevalier souligne ici la proximité avec les préoccupations d’un Condillac et des philosophes qui se sont penchés sur la question de l’éducation (Rousseau, Condorcet). Il restera à la Révolution qui accorde, comme on sait, une place centrale à l’usage du français comme facteur d’unité nationale, mais aussi comme facteur général d’émancipation (puisque’il est conforme à l’ordre de la nature et qu’il véhicule des valeurs essentielles à l’humanité), à donner aux institutions scolaires qu’elle met en place les manuels propres à l’apprentissage de la langue de la République. Le choix de la Convention sera peu révolutionnaire : en 1795, il se portera sur le vieux classique Lhomond.

La grammaire scolaire du XIX^e siècle est le reflet de la société conservatrice et bourgeoise : modèles anciens et références à la littérature classique. S’appuyant sur deux des plus célèbres manuels, le Noël et Chapsal (1^{ère} éd. 1823, 80^e éd. 1889) et le Larive et Fleury - “exquis pseudonyme” - (1^{ère} éd. 1871, 80^e éd. 1953 !), J.-C. Chevalier montre que la grammaire officielle, tout en prenant son bien dans les travaux intérieurs, avec une éclectisme désordonné, filtre soigneusement les audaces des prédécesseurs et sous couvert d’explication et “d’exercices d’invention et de réflexion”, multiplie les discours moralisants (ex. : une “lettre adressée à ses parents par un jeune soldat heureux d’avoir réprimé une émeute pour assurer l’ordre”). Chevalier résume ainsi les choses : “L’ordre et la correction des mots sont garants de l’ordre politique et de la correction morale”.

Le dernier chapitre est consacré à “l’irruption de la linguistique dans la grammaire traditionnelle”. On y rappelle les travaux de Bréal, Paris, Clédat, Darmesteter, et bien sûr, Ferdinand Brunot, sans parler à l’étranger, de Meyer-Lübke et Nyrop. La lutte s’engage ensuite entre les grammaires traditionnelles (grammaires “louchantes” du côté du latin, disait Jespersen) et celles inspirées des recherches scientifiques. L’auteur passe rapidement en revue les grands courants de la linguistique et constate une alternance entre des travaux ponctuels et des extensions généralisantes, tandis que les manuels scolaires maintiennent, “presque jusqu’à nos jours, une grammaire très proche du Lhomond revisité”, même si dans les années 1970, on a tenté, un moment, de fortes injections de structuralisme et de pseudo-transformationnalisme. Aujourd’hui, la dérive des grammaires scientifiques vers des formalisations de plus en plus étanches laisse le champ libre à la didactique des langues qui trouve du côté de la pragmatique du discours de nouveaux champs d’investigation.

LES DIX PREMIERS COLLOQUES DE LA SIHFLES

LIEUX - DATES	CO-ORGANISATEURS	THEMES	BIBLIOGRAPHIE
1. Saint-Cloud - avril 1989	CREDIF/ENS	Faire l'histoire du français langue étrangère 1789-1989. Modèles, objet, méthodes.	<i>Lettre SIHFLES 3</i> ELA 78, avril-juin 1990
2. Paris - juillet 1989	American Association of Teachers of French	Panorama de l'histoire du français langue étrangère	<i>Lettre SIHFLES 4</i>
3. Aix-la-Chapelle - 25-27 sept. 1989	XXIe Romanistentag Deutscher Romanistenverband	Contributions à l'histoire de l'enseignement du français	<i>Lettre SIHFLES 4</i> <i>Documents 6, sept. 90</i>
4. Parme - 14-16 juin 1990	Universités de l'Emilie BAL, Rome	Pour une histoire de l'enseignement du français en Italie	<i>Documents 7, juillet 91</i> <i>Lettre SIHFLES 7 4 5</i> <i>Documents 8, sept. 91</i>
5. Genève - 26-28 sept. 1991	Ecole de langue et de civilisation françaises (Université de Genève)	Universités européennes, sciences du langage et enseignement des langues. Mouvements d'innovation de 1880 à 1914	<i>Lettre SIHFLES 11</i> <i>Documents 10, déc. 92</i> ELA 90, avril-juin 93 <i>Cahier F. de Saussure, n° 46</i> <i>Bulletin CILA n° 56, oct. 92</i>
6. Saint-Cloud, 24-26 sept. 1992	CREDIF/ENS	Qu'est-ce qu'apprendre une langue ? (1765-1825)	
7. Bologne - 22 janvier 1993	Université de Bologne	Pour une histoire de l'enseignement des langues étrangères : manuels et matériaux d'archives.	<i>Documents 12, déc. 93</i> <i>Lettre SIHFLES 17</i>
8. Potsdam - 28-30 sept. 1993	Deutscher Romanistenverband	L'enseignement des langues étrangères avant la période de la Réforme	<i>Lettre SIHFLES 19</i> <i>Documents 14</i>
9. Strasbourg - 23 juillet 1994	BELC/CIEP CREDIF/ENS St-Cloud	Histoire de l'apprentissage des langues dans les régions frontalières	<i>Lettre SIHFLES 23</i>
10. Edimbourg - 22-24 sept. 1994	Université d'Edimbourg	Profils d'enseignants, d'étudiants et d'institutions d'enseignement des langues vivantes de 1850 à 1950	<i>Lettre SIHFLES 23</i>

● BUT

La *Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Etrangère ou Seconde* (SIHFLES) "a pour but de promouvoir l'histoire de l'enseignement et de la diffusion du français langue étrangère ou langue seconde hors de France et en France et, d'une manière générale, de la didactique des langues, en réunissant les chercheurs, en faisant connaître les résultats de leurs travaux, en suscitant de nouvelles recherches, en favorisant l'ouverture d'études dans les formations universitaires et la création d'un Centre de documentation et d'archives spécialisé" (statuts, article 2).

● ACTIVITÉS

La SIHFLES

- organise ou participe à l'organisation d'un ou plusieurs **colloques** chaque année. Ces colloques peuvent faire l'objet d'**actes** imprimés.
- publie deux **périodiques** :
Documents (2 fois par an)
La Lettre de la SIHFLES (4 fois par an)
- anime un **CENTRE DE DOCUMENTATION SIHFLES** à la Bibliothèque du CREDIF - ENS de Fontenay/Saint-Cloud.

● ADHÉSION

COTISATION ANNUELLE

- **Membre actif** : 200F (cotisation annuelle + abonnement à *Documents* et à *La Lettre de la SIHFLES*)
 - **Membre bienfaiteur** : 1000F (droit d'entrée forfaitaire) + 500F (cotisation de membre bienfaiteur)
- Règlement à libeller à l'**ordre de la SIHFLES** et à adresser à **SIHFLES** - Grille d'Honneur, Parc de Saint-Cloud - 92211 SAINT-CLOUD Cedex - France

Pour les personnes physiques ou morales **résidant et/ou disposant** d'un compte en France :

- * par chèque bancaire ou postal
- * par virement postal (CCP 5407 66V Paris).

Pour les personnes physiques ou morales **ne disposant pas** d'un compte en France :

- * par virement international sur le compte postal : 30041 00001 05 407 66V02068.

Ne jamais nous faire parvenir de chèques autres qu'en *francs français* (les frais de change et d'encaissement étant très élevés).

Attention ! Ne pas envoyer de mandat international.

Les personnes morales (bibliothèques universitaires ou autres par exemple) qui souhaitent simplement recevoir les deux périodiques de la SIHFLES peuvent souscrire un abonnement annuel au prix de 200F.

SUPPLÉMENT DE LA LETTRE DE LA SIHFLES N°25

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'HISTOIRE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE OU SECONDE (SIHFLES)

ARTICLE PREMIER : DÉNOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'HISTOIRE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE OU SECONDE (SIHFLES)

ARTICLE 2 : BUT

Cette association a pour but de promouvoir l'histoire de l'enseignement et de la diffusion du français langue étrangère ou langue seconde hors de France et en France et, d'une manière générale, de la didactique des langues, en réunissant les chercheurs, en faisant connaître les résultats de leurs travaux, en suscitant de nouvelles recherches, en favorisant l'ouverture d'études dans les formations universitaires et la création d'un centre de documentation et d'archives spécialisé.

ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au Parc de Saint-Cloud - Grille d'Honneur - 92311 Saint-Cloud Cedex. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale ordinaire sera nécessaire.

ARTICLE 4 : DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 : MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action de l'association sont notamment les publications, colloques, conférences, expositions et toutes prestations spécialisées en rapport avec son but.

ARTICLE 6 : ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission.

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale adhérant aux objectifs mentionnés à l'article 2.

ARTICLE 7 : LES MEMBRES

L'association se compose de :



- a) membres d'honneur ;
- b) membres bienfaiteurs ;
- c) membres actifs.

Sont membres d'honneur les personnes physiques ou morales qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration ; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle fixés chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs les personnes physiques ou morales qui versent annuellement une cotisation dont le montant est déterminé chaque année par l'assemblée générale.

ARTICLE 8 : RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission ;
- b) le décès ;
- c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 9 : RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations de ses membres ;
- les subventions qui pourraient lui être allouées ;
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ;
- toutes les autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

ARTICLE 10 : ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de 15 à 30 membres, élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- 1) un président ;
- 2) un ou plusieurs vice-présidents ;
- 3) un secrétaire général et un secrétaire général adjoint ;
- 4) un trésorier et si besoin est, un trésorier adjoint.

Le bureau est élu pour deux ans. Les membres du bureau ne peuvent être reconduits qu'une fois dans les mêmes fonctions.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 11 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il surveille la gestion des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes.



ARTICLE 12 : RÔLE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : le président convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet.

Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par l'un des vice-présidents, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le membre du bureau le plus ancien.

Secrétaire général : le secrétaire général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les activités de l'association. Il rédige les procès-verbaux des délibérations.

Trésorier : le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association.

Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du président.

ARTICLE 13 : GRATUITÉ DU MANDAT

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées.

ARTICLE 14 : RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La présence de la moitié des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre du CA, au moyen d'un pouvoir écrit. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 15 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins des membres. Six semaines au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire général. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

L'assemblée générale entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Elle confère au conseil d'administration ou à certains membres du bureau toutes autorisations pour accomplir les opérations entrant dans l'objet de l'association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires sont insuffisants. →

Toutes les délibérations de l'assemblée générale sont prises à main levée, à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le scrutin secret peut être demandé soit par le conseil d'administration, soit par le quart des membres présents.

ARTICLE 16 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle doit se prononcer sur des modifications aux statuts. Elle peut décider la dissolution et l'attribution des biens de l'association, la fusion avec toute association de même objet.

La majorité des trois quarts des voix des membres présents est nécessaire pour toute décision concernant les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires.

ARTICLE 17 : QUORUM

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires devront être composées du quart au moins des membres actifs, les membres empêchés pouvant se faire représenter par un autre membre de l'association, au moyen d'un pouvoir écrit.

Une feuille de présence sera émarginée et certifiée par les membres du bureau.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée, sur première convocation, l'assemblée sera convoquée à nouveau, et, lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

ARTICLE 18 : PROCÈS VERBAUX

Les procès verbaux des délibérations des assemblées sont transcrits par le secrétaire sur un registre et signés du président et d'un membre du bureau présent à la délibération.

Les procès verbaux des délibérations du conseil d'administration sont transcrits, par le secrétaire, sur un registre et signés par le secrétaire et le président. Le secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers.

ARTICLE 19 : DISSOLUTION

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'assemblée, convoquée spécialement à cet effet et statuant aux conditions prévues par les articles 16 et 17.

L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association dont elle déterminera les pouvoirs.

Elle attribue l'actif net à toutes associations déclarées ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique, de son choix.

ARTICLE 20 : RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le conseil d'administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale. ■